



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et Non-Décent de Meurthe-et-Moselle

PLAN D' ACTIONS 2023 – 2025

**Plan exposant les actions prioritaires de l'État et de ses partenaires
en matière de lutte contre l'habitat indigne et non-décent
en Meurthe-et-Moselle**

PRÉAMBULE

La lutte contre l'habitat indigne est un axe prioritaire de la politique du logement du gouvernement. La mobilisation des acteurs de terrain et une implication forte et constante des pouvoirs publics sont les clés du traitement des situations.

L'instruction du gouvernement du 15 mars 2017, du ministre de l'intérieur et de la ministre du logement, a demandé aux préfets de désigner un sous-préfet référent en matière de lutte contre l'habitat indigne dans le département (le secrétaire général de la préfecture en Meurthe-et-Moselle).

Par la circulaire interministérielle du 08 février 2019 relative au renforcement et à la coordination de la lutte contre l'habitat indigne, la garde des Sceaux et le Ministre chargé de la ville et du logement ont préconisé la rédaction d'un plan départemental pluriannuel de lutte contre l'habitat indigne.

En Meurthe-et-Moselle, la dynamique partenariale initiée dès 2006 dans le cadre du Plan Départemental d'Action en faveur du Logement et de l'hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) s'est vue confortée par l'instauration d'un Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et Non Décent (PDLHIND) le 1^{er} juillet 2013.

Afin d'améliorer et de renforcer le partenariat existant ainsi que l'animation du pôle, un **protocole départemental** acte l'implication de chaque partenaire au sein du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et non-décent et formalise leurs actions.

Il fixe les engagements de chacun des partenaires impliqués dans la résorption de l'habitat indigne et non-décent.

Le présent plan pluriannuel expose les actions qui seront menées par le PDLHIND 54 et décline des objectifs portant notamment sur 3 axes et 10 actions :

Axe 1 : l'information et la sensibilisation des acteurs

Axe 2 : la mise en synergie des acteurs en compétence

Axe 3 : la lutte contre les marchands de sommeil

Les engagements pris par les partenaires signataires du protocole concourent à la réalisation de ces objectifs.

AXE 1 : l'information & la sensibilisation

Action 1 *Auprès des établissements publics de coopération intercommunale*

Objectifs : amélioration de l'habitat : de l'incitatif au coercitif
rappel réglementaire & enjeux des procédures administratives et judiciaires
fonctionnement du PDLHIND 54

Modalités de mise en œuvre : réunions ciblées à l'échelle des arrondissements

Pilotage : PDLHIND / DDT en lien avec les sous-préfets d'arrondissement

Contributeurs : les instances du PDLHIND

Échéance : 1^{er} semestre 2023

Indicateurs de suivis et d'évaluation : une réunion par arrondissement
nombre de participants : élus et services techniques

Action 2 *Auprès des collectivités locales : Département, EPCI, communes*

Objectifs : rappel réglementaire & enjeux des procédures administratives et judiciaires
fonctionnement du PDLHIND 54

Modalités de mise en œuvre : réunions ciblées à l'échelle des EPCI

Pilotage : PDLHIND / DDT – Dt-arS – Caf en lien avec le Département

Contributeurs : les instances locales du PDLHIND

Échéance : 2023

Indicateurs de suivis et d'évaluation : nombre de réunions – nombre et profil des participants

Action 3 *Auprès des acteurs de la lutte contre l'habitat indigne et non décent*

Objectifs : fonctionnement du PDLHIND 54
rappel réglementaire & enjeux des procédures administratives et civiles auprès :
→ des acteurs sociaux et médico-sociaux
→ des opérateurs de l'amélioration de l'habitat
→ des professionnels de l'immobilier
→ des mandataires judiciaires de la protection des majeurs vulnérables
→ et à la demande de tout partenaire du pôle

Modalités de mise en œuvre : réunions ciblées

Pilotage : PDLHIND / DDT – Dt-arS – Caf

Contributeurs : les partenaires du pôle départemental

Échéance : 2023 - 2024

Indicateurs de suivis et d'évaluation : nombre de réunions – nombre de participants

AXE 2 : la mise en synergie des acteurs en compétence

Action 4 La gestion des signalements HI & ND-RSD

Objectifs : améliorer la précision des signalements et leur affectation

Modalités de mise en œuvre :

- utiliser l'outil numérique HISTOLOGE
- utiliser la grille d'évaluation des désordres du PDLHIND 54

Pilotage : DDT

Contributeurs : les partenaires engagés

Échéance : à partir du 1^{er} janvier 2023

Indicateurs de suivis et d'évaluation : bilan HISTOLOGE

Action 5 Le traitement coordonné des situations HI & ND-RSD

Objectifs :

- traiter toutes les situations signalées
- procéder à l'évaluation des risques d'atteinte à la santé et/ou la sécurité
- mettre en œuvre la procédure administrative adéquate
- assurer le conseil technique, administratif et juridique aux parties

Pilotage : PDLHIND / DDT – Dt-arS – Caf

Contributeurs : les partenaires engagés et toutes les collectivités (maire, EPCI)

Modalités de mise en œuvre : respects des modalités décrites dans le protocole LHIND

Échéance : constante

Indicateurs de suivis et d'évaluation : bilan des comités techniques non-décence & Habitat indigne
nombre de signalements reçus, affectés, traités
nombre de visites sur site et par acteurs en compétence
nombre de procédures administratives engagées

Action 6 La mise en œuvre des procédures administratives

Objectifs :

- assurer le suivi des procédures administratives (stock et flux)
- faire respecter les prescriptions : interdiction temporaire ou définitive d'habiter & travaux
- intervenir d'office par subsidiarité aux (co)propriétaires défaillants
- appliquer l'astreinte administrative
- procéder au recouvrement des créances publiques

Modalités de mise en œuvre : travail partenarial en comités techniques
intervention (subsidaire) des autorités publiques

Pilotage : PDLHIND / DDT – Dt-arS – Caf

Contributeurs : les partenaires engagés et toutes les collectivités (maire, EPCI)

Échéance : constante

Indicateurs de suivis et d'évaluation : bilan des comités techniques non-décence & Habitat indigne
nombre de procédures administratives et nombre de mainlevées
nombre d'arrêtés d'astreinte
nombre d'interventions d'office subsidiaires
montant des créances recouvrées

Action 7 *L'accompagnement des cas complexes*

Objectifs : coordonner les actions administratives et médico-sociales face à des situations complexes (public très vulnérable, propriétaire-occupant impécunieux,...)

Modalités de mise en œuvre : réunion de concertation partenariale
mobilisation du dispositif EPSIL dédié aux situations d'incurie
autres mesures d'accompagnement spécifiques

Pilotage : PDLHIND / DDT

Contributeurs : DDETS, Département, Métropole du Grand Nancy et autres acteurs sociaux

Échéance : constante

Indicateurs de suivis et d'évaluation : nombre de mesures d'accompagnement spécifiques mobilisées
nombre de concertations
nombre de mandatements EPSIL & bilan annuel de l'activité

Action 8 *L'Équipe Pluridisciplinaire dédiée aux Situations d'Incurie dans le Logement – EPSIL*

Objectifs : pérennisation du dispositif EPSIL

Modalités de mise en œuvre : renouvellement des participations financières
recherche de nouveaux financeurs

Pilotage : PDLHIND / DDT – Dt-arS & l'association Espoir 54

Contributeurs : les partenaires financiers du dispositif

Échéance : constante

Indicateurs de suivis et d'évaluation : montant de la participation financière des partenaires engagés
budget annuel de financement de l'EPSIL

AXE 3 : la lutte contre les marchands de sommeil

Action 9 *Le repérage des propriétaires indécents « marchands de sommeil »*

Objectifs : repérer les propriétaires indécents avec des pratiques de « marchands de sommeil »

Modalités de mise en œuvre : suivi en lien avec les collectivités ayant instauré le « permis de louer »
identifier la récurrence de signalements HI & ND
action concertée sur public ou périmètre ciblé, en lien avec collectivités locales

Pilotage : PDLHIND / DDT – Dt-arS – Caf

Contributeurs : les partenaires du pôle

Échéance : 2024 - 2025

Indicateurs de suivis et d'évaluation : nombre de propriétaires ou d'adresses identifiés

Action 10 *L'articulation des polices administratives et de l'action pénale*

Objectifs : coordonner avec les parquets les actions administratives et pénales

Modalités de mise en œuvre : formaliser le process de signalement & de suivi en lien avec le(s) procureur(s) par l'élaboration d'un document cadre

Pilotage : PDLHIND / DDT – Dt-arS et magistrat référent LHI

Contributeurs : les partenaires du pôle

Échéance : constante

Indicateurs de suivis et d'évaluation : rédaction d'un document cadre (2ème semestre 2023)
nombre de dossiers signalés aux parquets
nombre de procédures engagées
nombre de sanctions pénales